

CONTRE:—MM. Allard, Benoit, Bissonnet, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Caron (L'Islet), Delisle, Devlin, Dion, Dorris, Dupuis, Finnie, Francoeur, Gaboury, Galipeau, Gendron, Geoffrion, Godbout, Gosselin, Gouin, Hay, Kaine, Lafontaine (Berthier), Langlois (Montréal), Langlois (St-Sauveur), Leclerc, Létourneau, Lévesque, Mackenzie, Mercier, Morisset, Mousseau, Neault, Pennington, Perron, Petit, Pilon, Reed, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Roy, Séguin, Tanguay, Taschereau, Tessier, Thériault, Therrien, Vilas, Walker et Walsh.

Lorsque Monsieur Gouin se vante donc de sa diminution de taxes sur les successions, il oublie d'en donner le mérite aux députés de l'opposition qui l'ont réclamée, et si le Premier Ministre avait accordé tout ce que l'opposition avait demandé, il ne nous aurait pas donné une moitié de loi, mais une loi toute entière.

L'ABOLITION DES BARRIERES IDE PEAGES

En 1909, l'opposition se ruait sur le gouvernement et réclamait l'abolition immédiate des barrières et des ponts de péage dans toute la province.

Le gouvernement Gouin qui fait passer le parti avant le pays, et qui n'a attendu qu'à la veille des élections pour faire disparaître les péages sur deux ponts seulement dans la province, savoir le Pont Viau et le Pont La chapelle, répondit par une simple création de commission composée de Messieurs Lamarche et Paradis,

Mais le gouvernement fit plus que cela : Monsieur Mackenzie, alors député de Richmond, et maintenant député provincial, présentait un projet de loi autorisant une compagnie appelée "The Angus Short Line Co.", pouvant imposer dans tous les cantons de l'Est des taux de péage sur des ponts et des barrières. Monsieur Bourassa, appuyé par Monsieur Lavergne, proposa un amendement :
(Voir journaux de l'Ass. Lég. 1909, p. 286).

MOTION DE M. BOURASSA

Le 7 avril 1909, M. Bourassa, appuyé par M. Lavergne, pro-